

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Convention de recours à la
mission de secrétariat de
mairie mutualisé de la
Communauté de Communes
Cœur de Savoie

Date de convocation
6 mai 2022

Date d'affichage
20 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	29
Exprimés :	26

Le quatorze mai deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Florence YSARD JACOB, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Fabien GARCIA, Patrick CHARLES

Procurations : Sarah COMMUNAL à Véronique LEPRUN, Lionel FUENTES à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose,

la Communauté de Communes Cœur de Savoie a créé un poste de secrétaire de mairie mutualisé par délibération du 25 mars 2021 afin de venir en aide aux communes du territoire qui en font la demande.

Cette création de poste vise à compléter les actions menées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Ce service a notamment pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie et syndicats intercommunaux du territoire (remplacement de personnel, aide à la prise de poste, renfort...).

Les missions du secrétaire de mairie mutualisé seront effectuées prioritairement dans les collectivités où le ou la secrétaire de mairie est le seul agent du service afin de pallier aux urgences.

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer le tarif fixé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie en date du 25 mars 2021, à savoir : 250 € par jour complet d'intervention tout frais inclus (rémunération annuelle chargée+ frais de déplacement et de mission).

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie mutualisé la commune doit conclure au préalable une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Cette convention, qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent mutualisé, n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie mutualisé.

Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie mutualisé de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, après avoir établi un formulaire de demande de mission dûment signé de l'autorité territoriale et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie mutualisé peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-30, L. 452-40, L. 452-42, L. 452-44, L. 452-45, L. 452-48, L. 812-2

Vu la convention type de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé proposée par Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	3 GONTARD Annie LAINÉ Delphine CHARLES Patrick	26	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

